



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

**RÉSULTATS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU MINISTÉRIEL
Paris, 4-5 juin 2008**

**ÉVALUATION
Par le Secrétariat du TUAC**

1. Le Conseil de l'OCDE au niveau ministériel de 2008, présidé par Madame Christine Lagarde, Ministre française de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, ainsi que le Forum de l'OCDE qui y est associé, ont été consacrés au thème suivant : « Ouverture, Réformes et Economie du changement climatique ».

Situation économique

2. L'examen, par les ministres, de la situation économique a été précédé de la publication du N°83 des Perspectives économiques de l'OCDE. L'OCDE a revu à la baisse ses prévisions de croissance et estime maintenant que l'inflation sera supérieure à ce qui a été prévu en décembre 2007, essentiellement en raison de l'augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires ce qui va diminuer les revenus réels et faire augmenter les prix dans l'ensemble des pays industrialisés. L'OCDE est néanmoins persuadée que suite à la série de crises combinées qu'elle n'avait pas prévues il y a un an, le pire sur les marchés financiers semble être derrière nous. Le message des Perspectives invite les dirigeants politiques à prendre soin de ne pas donner trop d'impulsion car « une remontée progressive des anticipations inflationnistes reste une forte menace ». Afin de traiter les « répercussions de la crise actuelle des marchés de capitaux sur la demande » les Perspectives déclarent qu'il « conviendra de réexaminer le régime de contrôle prudentiel de ces marchés » en s'appuyant sur les recommandations du Forum pour la stabilité financière.

3. Ces recommandations relativement optimistes sont à l'origine de conclusions très feutrées de la part des Ministres, dans lesquelles ils font l'éloge de la capacité de résistance de leurs économies qu'ils attribuent aux « réformes structurelles engagées et aux politiques macroéconomiques judicieuses mises en œuvre ces dernières années » et « prennent acte » du renchérissement des produits alimentaires et des matières premières. Ils ne font allusion qu'une seule fois à leur préoccupation concernant l'impact social lorsqu'ils s'accordent sur la nécessité « de suivre de près l'impact social et économique de ces tendances. »

4. Il est difficile de croire que les Ministres se réunissaient sur fond de crise financière qui, selon les observateurs, serait dans plusieurs grandes économies probablement la pire depuis la dépression des années 1930. Les conclusions ne contiennent aucune réaction à l'appel lancé dans la déclaration du TUAC, pour arrêter la contagion et s'assurer que les mesures prises s'attachent essentiellement à améliorer la qualité et augmenter la quantité des emplois tout en s'attaquant au problème du manque de transparence et d'efficacité de la réglementation des marchés mondiaux de capitaux.

5. En ce qui concerne la réforme de l'OCDE, la réunion était la première depuis la décision prise en 2007 d'inviter cinq pays, le Chili, l'Estonie, Israël, la Russie et la Slovaquie, à entamer des négociations pour devenir membres de plein droit de l'OCDE et pour renforcer l'engagement de l'OCDE avec une série de grands pays non membres de l'Organisation, notamment le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, la Chine et l'Afrique du Sud en vue d'une adhésion éventuelle. Des ministres de ces dix pays ont participé à la réunion de même que des dirigeants syndicaux de plusieurs pays engagés dans le processus d'adhésion, qui ont participé aux consultations avec le TUAC et le BIAC. En ce qui concerne les priorités futures de l'OCDE – les Ministres « conviennent que l'économie du changement climatique, les pressions sur les ressources, les inégalités et la pauvreté dans le monde restent aux premiers rangs des priorités de l'OCDE et doivent continuer de figurer parmi les grands dossiers de l'Organisation. » Il reste la question de savoir quels seront les futurs travaux qui vont maintenant être entrepris sur l'inégalité suite à la publication du rapport de l'OCDE – « Vers une inégalité croissante » dans le courant de l'année et quelle sera en particulier la réponse à l'appel du TUAC en faveur des « audits d'équité » de la politique de l'OCDE. Il s'agit là d'une priorité importante du travail de suivi que réalise le TUAC.

Changement climatique

6. Les réactions de la politique économique au changement climatique ont été au cœur de la réunion ministérielle et du Forum OCDE concomitant. Les Ministres s'accordent à reconnaître dans les conclusions que les pouvoirs publics doivent prendre d'urgence des initiatives parallèlement à une coopération internationale pour s'attaquer au problème de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce changement, et qu'il faut contribuer à partager les coûts de ces initiatives entre les pays moyennant un soutien international des politiques de changement climatique. Cela traduit des désaccords sous-jacents quant à savoir jusqu'où il faut aller sur des questions comme la mise aux enchères des permis d'émission de carbone et autres détails de la politique. S'agissant de l'appel du TUAC pour une meilleure compréhension des répercussions sociales et sur l'emploi, les Ministres décident d'analyser les coûts économiques, les avantages et les aspects redistributifs de l'adaptation au changement climatique et des politiques d'atténuation et ils insistent sur l'importance de l'analyse économique et de la comparaison des possibilités d'action concrète nationales et internationales ainsi que de leurs conséquences dans différentes régions et dans différents secteurs. Ils conviennent de mettre l'accent sur les problèmes des prix des combustibles et des denrées alimentaires et du changement climatique comme autant de défis urgents pour les gouvernements, afférents à la répartition des revenus et à la croissance au sein des économies.

L'économie politique de la réforme

7. Les Ministres ont examiné en particulier ce que l'on appelle *l'Économie politique de la réforme* c'est-à-dire comment les facteurs politiques et institutionnels influencent la conception et le processus de prise de décision. Malheureusement, cependant, les Ministres n'ont pas tenu compte du fait que la conception et la mise en œuvre des réformes (structurelles) telles qu'elles sont préconisées par l'OCDE, bien souvent ne reposent pas suffisamment sur des analyses fondées sur des éléments de fait mais s'appuient sur de solides préjugés relatifs au rôle des institutions du marché du travail. L'exemple typique le plus récent à cet égard est celui des Perspectives économiques qui laissent entendre qu'un affaiblissement des syndicats aboutirait à une baisse du chômage structurel (selon les mesures du taux de chômage non accélérateur de l'inflation – NAIRU). On prétend que pour les pays

où la densité syndicale est élevée, une diminution de 10 points de la densité syndicale entraînerait une diminution de 0,35 point du NAIRU. Laissant de côté la question de savoir si cela contribuerait sensiblement à faire baisser le chômage, il y a lieu de souligner que cette affirmation est en contradiction avec une grande partie des textes empiriques sur le sujet et en particulier la réévaluation de la Stratégie pour l'emploi, de l'OCDE. Dans les mois à venir, le TUAC va contester vigoureusement la validité de cette affirmation.

8. Au lieu d'attaquer les syndicats, les travaux analytiques complémentaires qui seront réalisés par l'OCDE sur *l'Économie politique de la réforme* devront mettre l'accent sur la mise à disposition de nouveaux éléments d'information plus fiables pour étayer les leçons politiques et sur les mesures d'ajustement à mettre en œuvre avant d'engager de nouveaux travaux. Il faut reconnaître aussi qu'une réforme réussie doit se traduire par autre chose qu'une diminution des salaires et des avantages.

Les fonds souverains (SWF)

9. Les Ministres ont également adopté une déclaration sur les Fonds souverains dont un projet avait été préalablement distribué. Le texte traduit les préoccupations actuelles de l'OCDE au sujet du risque que des investissements de fonds souverains soient motivés par des raisons politiques ce qui entraînerait des réactions négatives en augmentant le nombre de mesures de sécurité nationale relatives aux investissements étrangers et restreindrait de ce fait la « liberté d'investissement » dans les pays d'accueil de l'OCDE. La déclaration marque son accord sur un rapport du Comité de l'investissement de l'OCDE sur la sécurité nationale qui énonce quatre principes portant sur les restrictions de sécurité nationale relatives aux IDE : transparence, prévisibilité, proportionnalité et responsabilité. Les travaux futurs de l'OCDE porteront sur ce dernier principe et en particulier sur les procédures de surveillance parlementaire et réglementaire et ils aboutiront peut-être à un contrôle officiel des pays et à des procédures d'examen par les pairs. La déclaration prend acte aussi du travail réalisé séparément par le FMI sur la gouvernance des fonds souverains. Le rapport du Comité d'investissement de l'OCDE incite le FMI, dans le cadre de son dialogue avec les fonds souverains sur les mesures à prendre, à intégrer les recommandations pertinentes de l'OCDE et notamment les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Lignes directrices sur la gestion des actifs et les pensions.

L'aide au développement

10. La déclaration ministérielle de l'OCDE reconnaît que la pauvreté dans le monde est une question qu'il faut aborder d'urgence et qu'elle devrait figurer au nombre des grands dossiers de l'OCDE. Toutefois, l'OCDE semble croire que le commerce est la solution pour parvenir à réduire la pauvreté. La déclaration omet de mentionner le « travail décent » ou de reconnaître qu'il s'agit du seul moyen viable pour réduire la pauvreté. Elle ignore aussi les préoccupations des syndicats dues au fait qu'un grand nombre de donateurs ne respecteront pas les engagements déjà pris d'augmenter l'aide pour atteindre l'objectif des Nations Unies.

11. Les Ministres ont adopté une déclaration séparée concernant la cohérence de la politique en matière de développement, encourageant l'OCDE « à continuer de nous aider à mieux appréhender la dimension développement des politiques de nos pays et leurs conséquences pour la réduction de la pauvreté ». Le respect des normes fondamentales du travail devrait être un critère à l'aune duquel mesurer les conséquences sur la réduction de la pauvreté. Les Ministres réaffirment aussi leur approbation de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de

l'aide, mais ils n'ont pas réagi aux appels lancés par les syndicats en vue de transformer la Déclaration de Paris en un instrument utile pour réformer les pratiques en matière d'aide.

Conclusions

12. Les Ministres ont également examiné le rôle en pleine évolution de l'OCDE dans l'architecture de la gouvernance internationale et « se félicitent des efforts que déploie l'OCDE pour mieux coordonner ses travaux avec ceux des autres organisations internationales et encouragent le Secrétaire général à poursuivre dans cette voie. » Le TUAC en particulier demandera le renforcement des relations entre l'OCDE et l'OIT. Le TUAC va surveiller attentivement le suivi de ces conclusions et invite pour ce faire nos membres affiliés et nos partenaires de Global Unions.